

Flu^{ver}mal[®]

FLUBENDAZOLE

2% Suspension Buvable

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez un médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice :

1. Qu'est-ce que FLUVERMAL[®] 2%, suspension buvable et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre FLUVERMAL[®] 2% suspension buvable ?
3. Comment prendre FLUVERMAL[®] 2%, suspension buvable ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver FLUVERMAL[®] 2%, suspension buvable ?
6. Informations supplémentaires

1. QU'EST-CE QUE FLUVERMAL[®] 2%, suspension buvable ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

ANTHELMINTHIQUES

FLUVERMAL[®] est utilisé pour le traitement des infestations par certains vers parasites du tube digestif : oxyure, ascaris, trichocéphale, ankylostome.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE FLUVERMAL[®] 2%, suspension buvable ?

Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

Ce médicament contient du saccharose. Son utilisation est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au saccharose (maladie héréditaire rare).

Ce médicament contient du parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219) et peut provoquer des réactions allergiques.

Prise ou utilisation d'autres médicaments :

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Grossesse et allaitement :

Par prudence, sauf avis contraire de votre médecin, il est préférable d'éviter la prise de flubendazole pendant la grossesse ou l'allaitement.

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONVIENT, AU COURS DE LA GROSSESSE ET DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT D'UTILISER UN MÉDICAMENT.

Liste des excipients à effet notoire :

Saccharose, parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E 219).

3. COMMENT PRENDRE FLUVERMAL® 2%, suspension buvable ?

Posologie

La posologie est identique chez l'enfant et chez l'adulte. Elle dépend du ver infestant :

• Oxyure : 1 cuillère-mesure en prise unique. La prise sera renouvelée 15 à 20 jours plus tard afin d'éliminer totalement toute infestation.

Des mesures d'hygiène rigoureuses corporelles (nettoyage des ongles, etc) et vestimentaires doivent accompagner le traitement pour éliminer le risque de réinfestation.

• Ascaris, trichocéphalose, ankylostomiase : 1 cuillère-mesure matin et soir pendant 3 jours.

FLUVERMAL® existe sous forme de comprimé et de suspension buvable.

DANS TOUS LES CAS, CONFORMEZ-VOUS A LA PRESCRIPTION MÉDICALE.

Mode et voie d'administration

Voie orale.

Ni purge, ni jeûne préalable ne sont nécessaires. Il n'y a pas lieu de prévoir un régime alimentaire particulier pendant le traitement.

Bien agiter la suspension buvable avant l'emploi. Pour prendre FLUVERMAL® 2%, suspension buvable, utilisez la cuillère-mesure.

Instructions pour ouvrir le flacon :

Le flacon se présente par un bouchon sécurité-enfant et doit être ouvert comme suit : appuyer sur le bouchon, tout en le tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.



Si vous avez pris plus de FLUVERMAL® 2%, suspension buvable que vous n'auriez dû :

Si vous avez pris accidentellement une trop grande quantité de FLUVERMAL®, consultez immédiatement votre médecin, par mesure de sécurité.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, FLUVERMAL® 2%, suspension buvable est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Rarement, peuvent apparaître des douleurs abdominales, nausées ou une diarrhée, en particulier en cas d'infestation importante par les vers. Dans ce cas, poursuivez normalement le traitement par FLUVERMAL®.

Dans de rares cas, des réactions allergiques à type d'urticaire, éruption cutanée, rougeur, gonflement du visage et du cou (œdème de Quincke) ont été observées.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER FLUVERMAL® 2%, suspension buvable ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser FLUVERMAL® 2% suspension buvable après la date de péremption mentionnée sur le flacon.

Ne pas conserver au-delà de 3 mois après première ouverture du flacon.

Pas de précautions particulières de conservation.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égoût ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient FLUVERMAL® 2%, suspension buvable ?

La substance active est :

Flubendazole.....2,000 g

Pour 100 ml

Les autres composants sont :

Saccharose, carbomère (carbopol 974P), laurilsulfate de sodium, parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219), arôme banane*, hydroxyde de sodium (qs pH = 6,1 -6,5), eau purifiée.

*Arôme banane : acétaldéhyde, butyrate d'amyle, propionate de benzyle, citral, malonate de diéthyle, eugénol, acétate de furfuryle, héliotropine, acétate d'isoamyle, acétate d'isobutyle, maltol, 2-octynoate de méthyle, gamma-nonalactone, alcool phénéthylique, propylène glycol, vanilline.

Qu'est ce que FLUVERMAL® 2%, suspension buvable et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de suspension buvable. Flacon de 30 ml avec cuillère-mesure de 5 ml.

Titulaire / Exploitant :

Johnson & Johnson Santé Beauté France
1 rue Camille Desmoulins
92130 Issy-les-Moulineaux

Fabricant :

JANSSEN PHARMACEUTICA N.V.
TURNHOUTSEWEG 30
2340 BEERSE - BELGIQUE

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est : mai 2011.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps (France).



Johnson & Johnson Santé Beauté France cotise à Adelphe pour les emballages de médicaments vendus en officine.

Johnson & Johnson Santé Beauté France participe de plus à Cyclamed, association chargée de la collecte et de l'élimination respectueuse de l'environnement des médicaments non utilisés, périmés ou non. Johnson & Johnson Santé Beauté France vous

demande donc de rapporter vos médicaments non utilisés à votre pharmacien.